SOLIDARITÉ

Aide rentrée scolaire 2024/2025 (collège et lycée)

Le conseil municipal a décidé de maintenir à 60 € l'aide de rentrée scolaire.
Vous devez fournir avant le 30 octobre 2024 au plus tard un dossier complet déposé en mairie ou envoyé par mail comprenant :
- un certificat de scolarité au nom de chaque enfant concerné de votre foyer.
- un justificatif de domicile.
- un RIB à jour.

Créé le: 10/07/2023 - Mis à jour le : 22/03/2024

delib-9-2024-reconduction-de-laide-scolaire-aux-parents-pour-la-rentree-scolaire-2024.pdf
(/sites/limogesfourches.fr/files/media/downloads/delib-9-2024-reconduction-de-laide-scolaire-aux-parents-pour-la-rentree-scolaire-2024.pdf)

PDF
667.74 Ko